

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date.....
(JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : Pêche et Aquaculture

Objet de la prestation : Autorisation de transbordement d'espèces aquatiques

CONDITIONS D'OBTENTION

Le bénéficiaire doit être un pêcheur

PIECES A FOURNIR

- Une demande sur un papier ordinaire au nom du commissaire régional au développement agricole concerné indiquant la date et les raisons du transbordement

| ETAPES DE LA PRESTATION | INTERVENANTS | DELAIS |
|---|---|---|
| - Dépôt de la demande -Elaboration et délivrance de l'autorisation | Le demandeur L'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture concerné | 2 jours/ une semaine pour l'espèce du thon rouge et ce à partir de la date de dépôt de la demande |

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : L'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture concerné

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture concerné

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : L'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture concerné

ADRESSE : Le siège de l'arrondissement de la pêche et de l'aquaculture concerné

DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION

2 jours /une semaine pour l'espèce du thon rouge et ce à partir de la date de dépôt de la demande

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Loi n°94-13 du 31 Janvier 1994 relative à l'exercice de la pêche et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée (l'article 15)